



DÉPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :

29

Nombre des membres en
fonction :

29

Nombre des membres
participant à la séance

23 + 6 procurations

OBJET :

Point n° 5b

Mise à jour du tableau des effectifs

Mise en ligne sur le site
internet de la commune le
9 juin 2026 par
M. Charles SCHNEBELEN
Maire de Thann

Cette délibération peut faire
l'objet d'un recours devant le
tribunal administratif pendant
un délai de deux mois à
compter de sa publication et
de sa réception par le
représentant de l'Etat

EXTRAIT

Du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 5 juin 2026

Etaient présents : M. SCHNEBELEN, Mme MANN, M. FUCHS, Mme BINDER, MM. CHOLAY, CORDONNIER, Mme MARCEL, M. SEIGNEZ, Mme HOELT, MM. DERSIS, HUMMEL, Mme HURTH, M. STEININGER, Mme WOLFARTH, MM. LUTTRINGER, ARDIZIO, SCHILDKNECHT, Mme BAUMIER-GURAK, M. STOECKEL, Mme FRANÇOIS-WILSER, M. STAEDLIN, Mme DIET, M. JULLY

Etaient excusés et ont donné procuration :

Mme MALLER, excusée, a donné procuration à Mme MARCEL
Mme PICCININI, excusée, a donné procuration à Mme MANN
Mme LAÏLLY, excusée, a donné procuration à M. SCHNEBELEN
M. RAKOTONIRAINY, excusé, a donné procuration à M. LUTTRINGER
Mme RAKOTONIRAINY-EHRET, excusée, a donné procuration à Mme WOLFARTH
Mme AYGUN, excusée, a donné procuration à M. FUCHS

Madame Aude BINDER, adjointe déléguée aux finances, à l'évaluation des politiques publiques, aux ressources humaines et aux archives, expose aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de disposer d'un tableau des effectifs le plus en adéquation avec la réalité des postes ce qui amène l'administration à mettre à jour régulièrement le tableau des effectifs afin de tenir compte notamment des mouvements et des évolutions nécessaires liées à l'activité des services. La mise à jour du tableau des effectifs est présentée en comité social territorial conformément aux obligations statutaires de la fonction publique.

Le tableau annexé dresse les modifications rendues nécessaires :

- la suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe,
- la suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe,
- la suppression d'un poste d'agent de maîtrise,
- la suppression d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} août 2026,
- la suppression d'un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} septembre 2026,
- la création d'un poste d'adjoint technique,
- la création d'un poste d'adjoint administratif.

Les suppressions de postes sont liées à un décès, des départs pour invalidité ou retraite. Pour anticiper les départs, certains métiers avaient été recrutés en amont pour permettre une meilleure transmission des informations notamment sur le poste de secrétaire du Maire, de la menuiserie ou de l'urbanisme.

Deux créations ont eu lieu pour se substituer à deux départs. Il est nécessaire de créer un poste pour le service des espaces verts et un poste pour le service solidarité à l'épicerie sociale.

Cela étant exposé, il est proposé à l'assemblée d'adopter les termes de la délibération suivante,

Vu les éléments exposés par Madame Aude BINDER, à savoir la mise à jour du tableau des effectifs tenant compte des mouvements et des évolutions nécessaires liées à l'activité des services,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- modifie en conséquence le tableau des effectifs du personnel communal tel qu'annexé à la présente délibération,
- prévoit les crédits en conséquence au budget de la Ville.

Pour extrait conforme
Charles SCHNEBELEN
Maire de Thann



Philippe CHUDANT
Secrétaire de Séance